

RAPPORT DE LA VINGT-CINQUIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION

(Hobart, Australie, du 23 octobre au 3 novembre 2006)

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 La vingt-cinquième réunion annuelle de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique s'est tenue à Hobart (Tasmanie, Australie), du 23 octobre au 3 novembre 2006, sous la présidence de Seo-Hang Lee (République de Corée).

1.2 Les 24 membres de la Commission sont représentés : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Communauté européenne, République de Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Italie, Japon, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération de Russie, Suède, Ukraine et Uruguay.

1.3 Les autres Parties contractantes, la Bulgarie, le Canada, la République populaire de Chine, les îles Cook, la Finlande, la Grèce, l'île Maurice, les Pays-Bas, le Pérou et le Vanuatu, ont été invitées à assister à la réunion à titre d'observateurs. La République populaire de Chine, l'île Maurice, les Pays-Bas et le Pérou et y ont assisté.

1.4 La République Populaire de Chine qui a déposé son instrument d'adhésion à la Convention auprès du Dépositaire (l'Australie) le 19 septembre 2006 est devenue Etat adhérent le 19 octobre 2006.

1.5 La République populaire de Chine fait la déclaration suivante :

"Cette réunion annuelle de la CCAMLR est la première à laquelle la Chine participe en tant que Partie contractante à la Convention. C'est à la fois un plaisir et un honneur pour ma délégation d'y assister, en cette belle ville de Hobart. Je tiens à remercier d'une part, le gouvernement de l'Australie et l'Etat de Tasmanie d'accueillir la réunion et d'autre part, le gouvernement de l'Australie et son ambassade à Pékin des avis émis et de l'aide apportée quant à la procédure d'adhésion. Nous exprimons également notre gratitude à d'autres Membres, ainsi qu'au secrétariat, dont le soutien était précieux. Je souhaite que cette réunion soit un véritable succès.

La Convention de la CCAMLR est une convention importante dans le système du Traité sur l'Antarctique. En sa qualité de nouvelle Partie contractante à la Convention de la CCAMLR, tout autant que de Partie consultative de longue date au Traité sur l'Antarctique, la Chine soutient le développement bénéfique du système du Traité sur l'Antarctique. La Chine souhaite s'aligner sur les autres Parties contractantes pour œuvrer ensemble à la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique. La Chine entend devenir membre de la Commission dans un avenir proche et c'est avec impatience qu'elle attend de pouvoir coopérer plus étroitement avec les Membres pour faire de la CCAMLR un plus grand succès dans le domaine de la gestion écologiquement durable des pêcheries de la zone dont elle est responsable.

Alors qu'elle vient tout juste de devenir Partie contractante, la Chine en est encore au stade où elle se familiarise avec la Convention et le mécanisme de gestion de la

Commission. Il sera également nécessaire d'envisager de renforcer les capacités de la Chine, dans le cadre de la Convention. A l'heure actuelle, en Chine, les autorités pertinentes conduisent une étude approfondie des mesures en vigueur et des mécanismes de gestion de la CCAMLR. La Chine ferait bon accueil à toutes les informations et toute l'aide qui pourraient lui être apportées à cet égard."

1.6 L'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP), la Coalition sur l'Antarctique et l'océan Austral (ASOC), la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT), la Commission baleinière internationale (CBI), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT), la Commission océanographique intergouvernementale (COI), la Coalition des opérateurs légaux de légine (COLTO), le Comité pour la protection de l'environnement (CPE), la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), l'Agence des pêches du Forum (FFA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Comité scientifique pour la recherche antarctique (SCAR), le Comité scientifique sur la recherche océanique (SCOR), l'Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est (SEAFO), le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SPC), l'Union mondiale pour la nature (UICN) et la Commission pour la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central ont également été invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. L'ACAP, l'ASOC, la CBI, la CCSBT, la COLTO, le CPE, l'OAA, l'UICN et le SCAR y assistent.

1.7 Il avait été décidé l'année dernière d'inviter à CCAMLR-XXV, en tant qu'observateurs de Parties non contractantes, l'Angola, le Belize, la Bolivie, la Colombie, la Géorgie, l'Indonésie, le Kenya, Madagascar, la Malaisie, le Mexique, le Mozambique, le Panama, les Philippines, Sao Tomé et Principe, St-Vincent et les Grenadines, la Thaïlande et le Togo (CCAMLR-XXIV, paragraphe 19.1). Le Cambodge, la Guinée Équatoriale, la Lybie, la République populaire démocratique de Corée et les Maldives étaient également invités à la réunion (COMM CIRC 06/65 et 06/76). Ces pays sont connus pour l'intérêt qu'ils portent à la pêche ou au commerce de *Dissostichus* spp. Le Cambodge et le Mozambique sont représentés à la réunion.

1.8 La liste des participants figure à l'annexe 1 du présent rapport et la liste des documents présentés à la réunion, à l'annexe 2.

1.9 Le président accueille tous les participants à la réunion. Il déclare que c'est un grand privilège de célébrer le 25^e anniversaire de la Commission à son siège même. Il remercie le gouvernement de l'Australie, Dépositaire de la Convention, l'Etat de Tasmanie et la ville de Hobart de leur accueil chaleureux et de leur hospitalité. La Commission a attendu avec grand plaisir le moment de sa réunion annuelle.

1.10 Le président a l'honneur de présenter Son Excellence Monsieur William Cox, gouverneur de la Tasmanie.

1.11 Monsieur Cox accueille les délégués à Hobart et en Tasmanie. A l'occasion du 25^e anniversaire de la Commission, il revient sur les débuts prometteurs de la CCAMLR, confirmés aujourd'hui, par sa position de leader dans le monde de la gestion durable des ressources marines vivantes et par le fait qu'elle a largement fait avancé la gouvernance

mondiale des océans. C'est tout à l'honneur des Parties contractantes qui se sont engagées avec enthousiasme à résoudre les problèmes auxquels l'organisation a dû faire face, en manifestant clairement une volonté sincère de coopérer.

1.12 Monsieur Cox parle des accomplissements de la CCAMLR :

- Le rôle-clé de la Commission dans la gestion détaillée et systématique des ressources marines vivantes de l'Antarctique, ainsi que dans la protection de l'environnement en Antarctique et des écosystèmes marins qui en dépendent et lui sont associés.
- Les avancées innovatrices du Comité scientifique au cours de toutes ces années dans le développement d'approches de précaution et écosystémiques de la gestion des ressources marines vivantes de l'Antarctique.
- La reconnaissance internationale de la CCAMLR, estimée pour ses efforts incessants dans la lutte contre la pêche INN.

1.13 Selon Monsieur Cox, ces accomplissements ont permis à la Commission de se tailler une position de leader mondial dans le domaine de la conservation des ressources marines vivantes. Il déclare que la CCAMLR peut faire bénéficier le reste du monde de son expertise institutionnelle et scientifique. Elle continue d'apporter une contribution considérable à la synergie scientifique et à l'esprit de coopération qui caractérise le Système du Traité de l'Antarctique ainsi que les nombreuses activités liées à l'Antarctique avec lesquelles la Tasmanie est profondément associée.

1.14 Monsieur Cox estime que de nombreux accomplissements de la CCAMLR lui ont permis de se forger une base solide pour son avenir. Les organisations efficaces comme la CCAMLR ont beaucoup à offrir pour assurer la durabilité de bien des ressources dont, trop souvent, l'importance n'est pas reconnue. Il est convaincu que la CCAMLR renforcera sa position de leader mondial en ce qui concerne les développements futurs de l'approche de précaution qu'elle applique à la gestion des ressources par des initiatives comme la biorégionalisation de l'océan Austral, le développement des unités de gestion à petite échelle pour la pêche au krill, la réduction de la capture accidentelle et accessoire et les réponses souples à toute une variété de questions sur la durabilité, y compris la lutte contre la pêche INN.

1.15 A la veille de l'événement historique de l'Année polaire internationale, il est également pertinent que la CCAMLR, qui célèbre son 25^e anniversaire, se montre prête à apporter sa contribution à cet événement international.

1.16 Monsieur Cox adresse à la Commission tous ses vœux de réussite pour cette vingt-cinquième réunion.

1.17 Le président invite Monsieur Cox à dévoiler une plaque commémorative sur laquelle sont inscrits les noms des membres du directoire de la Commission de ces 25 dernières années.